

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	

De la commune BARBAZAN

Séance du 09 avril 2018 à 19 heures 00

## Date de convocation :

28 mars 2018

## Date d'affichage :

28 mars 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

## Objet

VOTE DES 3 TAXES

STRADERE Michèle

## Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,  
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony  
Absent : BRUNA Roger

## Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales et après analyse du budget primitif 2018, il est nécessaire de délibérer sur les 3 taxes directes locales pour l'année 2018 soit la proposition :

Taxe d'habitation : 4.11  
Taxe foncière bâtie : 5.14  
Taxe foncière non bâtie : 38.16

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases impositions 2017	Taux d'imposition 2017	
Taxe d'habitation	663000	4.11	
Taxe foncière bâtie	509000	5.14	
Taxe foncière non bâtie	7 700	38.16	
Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2018	Taux d'imposition 2018	Produit fiscal attendu 2018
Taxe d'habitation	658200	4.11	27052
Taxe foncière bâtie	519200	5.14	26687
Taxe foncière non bâtie	7800	38.16	2976

REÇU

le 12 AVR. 2018

SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-GAUDENS

201821

Après en avoir délibéré, la proposition de taux 2018 est approuvée

par un vote :

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 12 avril  
2018.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 10 avril 2018

Le Maire

